



Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Représentants de l'Association Frontaliers Luxembourg	
Georges Gondon	Président du Conseil d'Administration de Frontaliers Luxembourg ASBL
Pascal Peuvrel	Président de l'AFAL Membre du Conseil d'Administration de Frontaliers Luxembourg ASBL
Benoît Mariscal	Membre de Frontaliers Luxembourg ASBL - Chargé du dossier Pension

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la Ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Au cours de la réunion, elle explique brièvement le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases, présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et mentionne également certains points de la réforme des pensions de 2012.

Les représentants de l'Association 'Frontaliers Luxembourg' présentent leur association, dont la mission est avant tout de défendre les intérêts des travailleurs frontaliers. Il leur importe de souligner qu'il s'agit d'une association sans but lucratif et non d'un syndicat et que cette association est politiquement neutre. Alors que par le passé, les membres de l'association



était surtout intervenus après coup, et souvent dans des procédures judiciaires, ils souhaitent être plus actifs au lieu d'être réactifs, raison de leur demande d'entrevue dans le cadre de la large consultation.

Les représentants de l'Association 'Frontaliers Luxembourg' :

- Signalent que les frontaliers sont un pilier important de l'économie luxembourgeoise.
- Constatent que le point de vue patronal et le point de vue syndical, exprimé dans les deux avis du CES de juillet 2024, sont opposés et que la solution quant à la pérennité du financement des pensions serait entre ces positions.
- Sont d'avis qu'une réforme des pensions doit avoir lieu à la vue des projections pour garantir la stabilité et la pérennité du système. Toutefois ils estiment ne pas être compétents pour fournir des éléments techniques en vue d'une telle réforme.
- Il leur importe surtout de veiller à ce qu'il n'y ait ni discrimination, ni distorsion entre la situation d'un résident et celle d'un frontalier (travailleur ou pensionné). À la demande de Madame la Ministre ils confirment que le système actuel ne fait pas de différence entre résidents et frontaliers.
- Considèrent qu'une réforme du régime général des pensions doit également entraîner une réforme des régimes spéciaux. Ils sont conscients que la Ministre n'est pas compétente pour les régimes spéciaux.
- Estiment que les frontaliers représentent une grande partie des travailleurs au Luxembourg qui perçoivent les salaires les plus bas, car ils travaillent souvent dans ces secteurs (Horeca, nettoyage etc.).
- Sont d'avis que le réajustement des pensions est particulièrement important pour les petites pensions et qu'il faudra donc le garder.
- Considèrent que le Luxembourg doit tout faire pour maintenir l'attractivité et la compétitivité du pays.
- Considèrent que les compléments de revenus, comme les allocations familiales ou encore les pensions, sont des éléments qui rendent le Luxembourg attractif.
- Constatent que de plus en plus de Luxembourgeois quittent le pays à cause des prix du logement et deviennent donc des frontaliers.
- Rapportent que depuis quelques années, travailler au Luxembourg perd en attractivité pour les frontaliers, qui préfèrent gagner moins pour conserver une meilleure qualité de vie (temps de trajet jusqu'au lieu de travail, logement, coût de la vie etc.). Par conséquent, ils craignent que le réservoir de travailleurs frontaliers pour le marché du travail luxembourgeois aille fondre, ce qui créera des problèmes pour l'économie luxembourgeoise.
- Evoquent la mise en œuvre du 2ème pilier au sein des pouvoirs locaux en Belgique et pensent que cet aspect de financement ne doit pas être éliminé de facto sans évaluation.